

Encore 12,000 cartes à signer

Un relevé officiel effectué par les autorités postales, le 3 janvier 1957, indique qu'un peu plus de 12,000 cartes du journal LE TRAVAIL n'ont pas encore été signées. Par contre, depuis le dernier congrès en septembre dernier, une dizaine de mille cartes ont été signées.

Quelques syndicats n'ont pas encore fait de rapport, ce qui n'indique pas nécessairement que les cartes n'ont pas été signées; par ailleurs, nous avons des rapports incomplets de nombreux syndicats.

Nous demandons donc aux responsables de la signature de ces cartes et aux secrétaires qui doivent nous fournir leur rapport, de hâter leur travail et de nous présenter un rapport le plus tôt possible.



Vol. XXXIII — No 12

OTTAWA, 29 MARS 1957

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

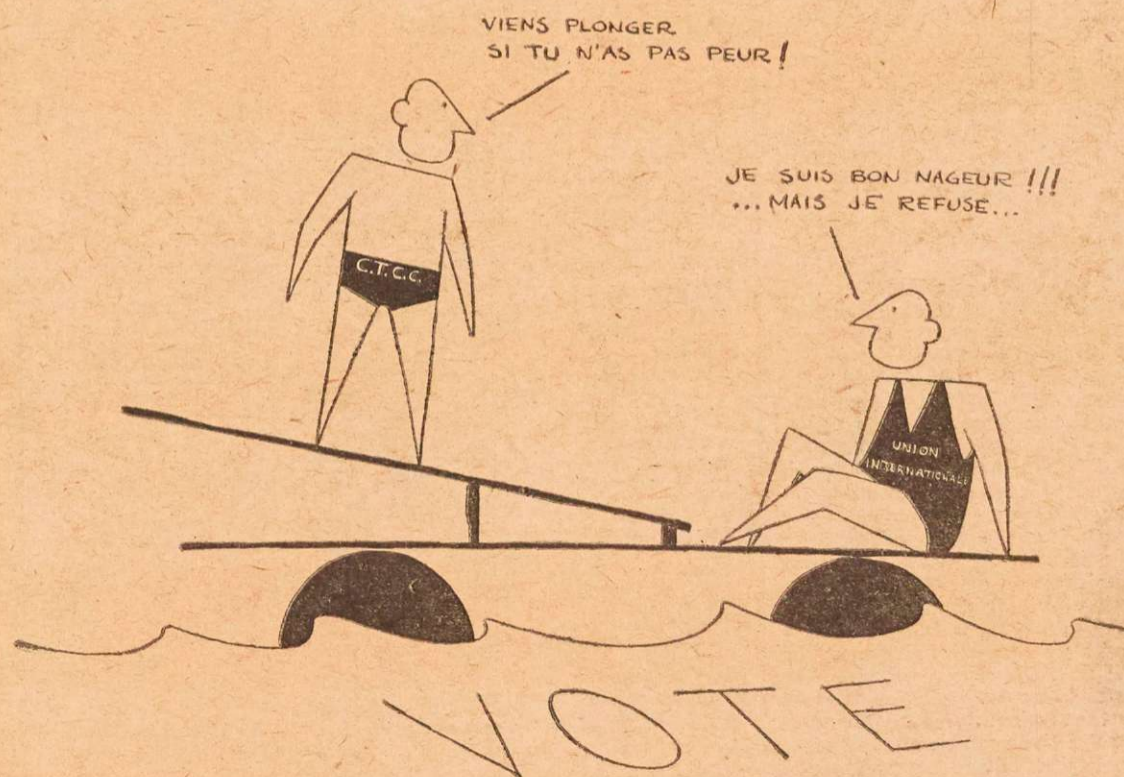
Le département de
la Circulation

UNE VICTOIRE DE LA CTCC A BAIE COMEAU

VOTE ORDONNÉ ET RETOUR AU TRAVAIL

Entente entre le Syndicat et les compagnies Anglin Atlas et Atlas
Construction sur le retour au travail

IL VA PRENDRE UN BAIN FORCE



Il s'est débattu comme le diable dans l'eau bénite pour éviter le vote.

Le Syndicat National catholique de la Construction de Haute-Rive vient de remporter une belle victoire en obtenant la tenue d'un vote secret qui décidera quel syndicat doit représenter les quelque 1200 ouvriers de la construction à l'emploi de l'Atlas Construction et de l'Anglin Atlas à Baie Comeau et Manicouagan. L'on sait que les travailleurs de ces deux chantiers de construction s'étaient mis en grève pour obtenir ce vote qui aura pour effet de forcer les compagnies à négocier une convention collective de travail avec le syndicat officiellement reconnu.

D'autre part, le Syndicat a aussi négocié avec les deux compagnies une entente relative au retour au travail des travailleurs qui étaient en grève depuis quatre semaines.

Cette entente qui a été signée par M. Harrington, président de l'Anglin Atlas et J.G. Bourne, président de l'Atlas Construction et par M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC au nom du Syndicat de Haute-Rive prévoit le réembauchage, sans discrimination, de tous les employés en grève qui étaient sur les listes de paie des compagnies le 20 février.

Tous les travailleurs sur les listes de paie auront la préférence

dans le réembauchage et devront retourner au travail, s'ils le désirent, dans les 5 jours suivant le 25 mars.

Après la signature de cette entente, le Syndicat a demandé aux syndiqués en grève de retourner au travail immédiatement.

Le vote

Les détails de la tenue du scrutin secret ont été communiqués à M. Marchand par le directeur du Service de conciliation et d'arbitrage, M. Noé Bérubé, sur les instructions de l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail.

Le vote aura lieu dix jours après le retour au travail de tous les grévistes, ce qui implique que le vote n'aura pas lieu vraisemblablement avant le 15 avril prochain.

Sur les entrefaites, aucun agent de syndicat ne sera admis sur les chantiers et aucune réunion de travailleurs pour discuter le problème de leur affiliation ne sera tolérée par le service de conciliation. A défaut de se conformer à ces directives, l'union coupable sera privée de représentant lors du scrutin. Selon les observateurs, cette condition favoriserait les unions internationales qui, après l'arrêt de travail, avaient réussi à faire embaucher des travailleurs de l'extérieur pour tenter de briser la grève. On est toutefois d'avis que cela n'influencera pas outre-mesure les résultats du scrutin dans les deux chantiers et que le Syndicat national de la Construction (CTCC) va l'emporter par une très forte majorité.



JOSEPH FOLLIET, professeur de sociologie à Lyon, docteur en sciences sociales et politiques, auteur de plusieurs ouvrages qui ont fortement influencé les intellectuels catholiques français et canadiens, est sans aucun doute un spécialiste des grandes questions disputées dans les milieux catholiques et chrétiens. Il sera l'hôte de plusieurs émissions de Radio-Canada, à la radio et à la télévision. A la télévision, à l'émission *Témoignage* (le dimanche à 2 h. 30 de l'après-midi) il a entrepris, depuis le 17 mars dernier, une série de dix entretiens qui porteront sur les problèmes sociaux vus dans une perspective chrétienne. A la radio, au réseau français, il participera à *Présence de l'Eglise*, dimanche 31 mars à midi trente, à *Prédication du Carême*, dimanche 14 avril à 11 heures du matin, et enfin à *Entretiens du dimanche*, les 24 et 31 mars, à 10 h. 15 du soir.

Les problèmes des employés d'hôpitaux

Lorsque le journal "Le Travail" annonce la signature d'une convention collective de travail entre un syndicat affilié à la C.T.C.C. et un hôpital de la province, et qu'il signale, la plupart du temps, que cette nouvelle entente constitue un compromis honorable parce qu'en fait "le niveau général des salaires est encore très bas" et que ces nouvelles conditions constituent "une amélioration satisfaisante pour le moment", on ne peut s'empêcher de trouver le procédé quelque peu inusité. Inusité en effet, puisqu'il est bien rare que l'on proclame une victoire syndicale éclatante ou que l'on assiste à un renversement des structures économiques et sociales.

Les syndiqués, qui vivent quotidiennement dans une usine, ceux qui constituent l'épine dorsale du mouvement parce qu'ils travaillent dans l'industrie de base sont, pour la plupart, inconscients du problème des employés d'hôpitaux. Pourtant tous les ouvriers ou quelques membres de leurs familles entrent en contact avec les employés d'hôpitaux au moins une fois dans leur vie. Rares, en effet, sont les personnes qui n'ont jamais mis les pieds dans un hôpital soit comme visiteurs, soit comme hospitalisés.

L'humble employé, serviteur du public vous apparaît dès votre entrée dans le vestibule d'un hôpital sous les traits d'une préposée aux renseignements, d'un portier, d'un garçon ou d'une fille d'ascenseur, d'un balayeur ou d'un nettoyeur. Si vous êtes hospitalisés, dès que vous appelez, plus ou moins rapidement selon votre degré de patience ou d'exigence, l'infirmier ou l'infirmière vous entoure de soins multiples, l'aide vous apporte votre cabaret, nettoie votre chambre, etc., etc.

Vous êtes-vous déjà demandé quelles sont les conditions de travail de ces employés? Combien d'heures par semaine travaillent-ils? Quels sont leurs salaires??

Une série d'articles tentera de vous faire prendre conscience du grave problème social que constitue "le cas" des employés d'hôpitaux.

De semaine en semaine, nous referons l'histoire du syndicalisme dans les maisons d'hospitalisation de la province, nous tenterons de situer l'état actuel des conditions de travail dans les hôpitaux, nous décrirons l'atmosphère des négociations collectives, nous raconterons quelques cas types de griefs, nous signalerons les conséquences de quelques décisions arbitrales. Bref, nous essaierons de soulever l'intérêt du mouvement à l'endroit des employés d'hôpitaux.

Tout ceci nous amènera à quelques visions d'avenir et nous invitera à lancer un appel à l'entraide et à la solidarité syndicales.

Jacques ARCHAMBAULT,
conseiller technique
de la Fédération des Services.

Quelle orientation prendra le Rassemblement lors de son prochain congrès?

Le premier congrès spécial du Rassemblement aura lieu à Montréal les 30 et 31 mars prochains. Selon la Constitution adoptée lors du congrès de fondation du 8 septembre 1956, tous les membres - fondateurs (environ 150 personnes) sont automatiquement délégués au congrès. Les sections du Rassemblement enverront également un certain nombre de délégués, variable selon le nombre de leurs adhérents. Seuls les délégués ont droit de vote au congrès; mais TOUT membre peut y participer, et les organisateurs souhaitent que tous se fassent un devoir de le faire.

Ce premier congrès général suscite beaucoup d'intérêt chez les membres du Rassemblement. Les opinions sont partagées quant à l'attitude précise du mouvement en regard des partis politiques. La discussion ne porte pas sur les simples adhérents ou sympathisants d'un parti: ils sont admis au Rassemblement sans conteste, pour peu qu'ils en acceptent les principes et la Constitution. La difficulté porte uniquement sur les personnalités importantes, dont la présence dans le Rassemblement tendrait à identifier celui-ci avec tel ou tel parti politique.

Les opinions

Quelle attitude faut-il adopter à l'endroit de ces personnes? Certains membres, tout en admettant que le Rassemblement n'est pas un parti, désireraient que leur mouvement prononce un jugement de valeur sur les partis qui se disputent la confiance des électeurs canadiens. Selon eux, le caractère démocratique ou non-démocratique du parti constitue un critère fondamental dont le Rassemblement devrait tenir compte dans la détermination de son attitude à l'endroit des politiciens importants qui désiraient adhérer au Rassemblement.

D'autres membres, par ailleurs, ont clairement laissé entendre que le Rassemblement étant d'abord, selon eux, un mouvement d'éducation, il y aurait lieu d'y admettre tous les citoyens, quelle que soit leur fonction politique, à la condition qu'ils s'engagent à respecter les principes et la Constitution du Rassemblement.

Quant à l'exécutif général du mouvement, on se souviendra qu'il adressait dernièrement à la presse, après l'avoir communiquée tout d'abord aux membres, une déclaration précisant la nature et l'orientation du Rassemblement. En se basant sur la Constitution adoptée lors du congrès de fondation, l'exécutif général déclarait notamment que pour assurer le succès du Rassemblement comme mouvement d'éducation et d'action démocratiques, il y aurait lieu de refuser l'admission ou de prononcer l'exclusion de toute personne qui risquerait d'identifier le Rassemblement avec un parti politique quel qu'il soit. Plusieurs militants du Rassemblement semblent également convaincus que tout écart de cette ligne risquerait de fausser l'action du Rassemblement et de l'éloigner de son but ultime: "La régénération de notre société en une démocratie évoluée, soucieuse de tendre au bien

commun par les voies du progrès social".

Programme d'action

Le Rassemblement n'a pas été fondé pour combattre qui que ce soit, mais simplement pour servir l'avancement de la démocratie; ce mouvement se réserve le droit d'appuyer ou de combattre selon leur valeur intrinsèque les idées, les législations et les politiques proposées au peuple, indépendamment

des allégeances des personnes qui s'en font les protagonistes. Déjà, dans les 5 sections existantes du mouvement, et parmi les membres du Rassemblement représentés dans 30 autres endroits, les discussions vont bon train sur ce qui devrait être "le premier cheval de bataille du Rassemblement". Sur le plan provincial, les 3 sujets qui semblent

(Suite à la page 7)

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de mars 1957.

- Bourse de \$1000
Mme Pierre Masson
82, de la Normandie,
Québec
- Bourse de \$100.00
Alice Lamarche
543, Sherbrooke Est,
app. 4, Montréal.
- Bourse de \$50.00
Raymond Ellefsen
59, rue Vitré, Québec

● 6 bourses de \$25.00

- | | | |
|---|--|---|
| Thérèse Allaire
401, rue Dollard, Québec | Albertine Therrien
512, rue Ste-Thérèse,
Québec. | Florian Cayer
St-Elie d'Oxford, Qué. |
| Henri Plamondon
295, rue Allyn, Québec | Mme Henri Gauthier
Donnacona, Portneuf | Mlle Liliane Jude
76, Des Bouleaux Ouest |

● 15 bourses de \$10.00

- | | | |
|--|---|--|
| Adrien Gravel
286, Marie-Incarnation,
Québec | Michel Gosselin
241, rue Prince-Edouard,
Québec | Jean-Paul Joncas
283, Daulac, Québec |
| Géraldine Lamontagne
Hôpital de l'Immigration | J.-P. Bélanger
847, Mad. de Verchères,
Québec | Marcel Bélanger
St-Pascal, Kamouraska,
B.P. 64 |
| Elphège McClish
66, St-Patrice, Québec | Mme E. Turgeon
329, Caron, Québec | J.-E.-A. Bélanger
St-Pascal, Kamouraska |
| Aurora Vézina
82, de la Reine Est, Qué. | Jean-Marc Guérin
Hôp. St-Michel-Archange | Lucy Létourneau
109, 6ème Avenue Est,
Charlesbourg |
| Mrs. K. Bruneau
Beaupré, Québec. | Albert Larivière
476, De Mazenod,
Québec | Claude Dinel
10, Arago Ouest,
Québec |

● 45 bourses de \$5.00

- | | | |
|---|--|---|
| Mme Alexandre Rochette
50, rue Des Pins Ouest,
Québec | Mme Louis Fleury
12, rue Ste-Claire,
Québec | Gaston Lapierre
424, rue Hermine,
Québec |
| Ernest Bégin
Coleraine, P.Q. | Joseph Champagne
98, rue Charlevoix,
Giffard | Louis Madore
62, Pelletier, N.-D.
des Laurents |
| Georges Roberge
1362, 4ème Avenue,
Québec | Jeanne d'Arc Pageau,
381, rue Bagot, Québec | Mme Gérard Thériault
351, rue Marquette,
Sherbrooke |
| Jean Godbout
81, St-David, Giffard | Mme Denis Boucher
3, 9e Rue Ouest,
St-Rodrigue | Marthe Deschênes
Ch. 384-A, Parlement,
Québec |
| Jos.-Lessard
Hôtel de Ville, Québec | Léopold Dupont
170, Fontaine,
La Providence, | Albert Gagnon
24, St-Rédempteur,
Giffard |
| Lucien Lachance
580, St-Cyrille Ouest,
Québec | Mme Ernest Savard
224, rue Taschereau,
Québec | Mme Joseph Faucher
614, Victoria, Québec |
| Roland Labrecque
26, rue Ménard, Lauzon | Gilbert Michaud
1160, Maguire, Sillery | Richard Richard, ptré
605, De Mazenod,
Québec |
| Maurice Robitaille
230, Notre-Dame,
Anc.-Lorette | Paul-E. Champoux
Windsor Mills, Québec | J.-Jacques Côté
49, Boul. Gauthier,
Giffard |
| Mme Fabiola Andrews
64, St-Vallier Est,
Québec | Arthur Lagnac
590, St-Joseph, Lauzon | Mme Sara Beland
526, rue Hermine,
Québec |
| J.-L. Lefebvre
325, St-Vallier Est,
Québec | Mme Siméon Abel
317, de la Reine, Québec | J. Roberts
1092, St-Vallier Est,
Québec |
| Marcel Lachance
366, Christ.-Colomb
Ouest, | Hector Blondeau
372½, Marie-Incarnation
Québec | Gérard Buteau
165, d'Aiguillon,
Québec |
| Mme Laurent Gosselin
14, rue Carrier, Lévis | André Parent
549, de la Salle,
Québec | Ed. Ernst
1980, Mont Thabor,
Québec |
| Mlle Huguette Masse
363, 9ème Rue, Québec | Mlle Jeannine Landry
1401, 18ème Rue,
Gérard Sansfaçon | Jean-Louis Tousignant
539, Ste-Marguerite,
Québec |
| L.-Roméo Poitras
Hôtel de Ville, Québec | Mme Lucien
2116, avenue Royale,
Courville | Mlle Gertrude Rheamue
139, rue Cadillac,
Québec |
| Laurier Beauchemin
544, St-Jost, Montréal | Pierre Labrecque
302, de la Vérendrye,
Québec 3 | |

N.B.—Pour toutes informations, adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, boul. Charest, Québec. Téléphone LA. 4-4631.

NOTRE-DAME-DU-LAC

Convention collective signée en faveur des travailleurs de l'industrie du bois

Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Notre-Dame-du-Lac et la compagnie Mobbs & Lewis of Canada viennent de conclure une convention collective de travail à la suite de négociations et de trois séances de conciliation qui traînaient depuis plus de 15 mois.

La convention qui est rétroactive au 1er octobre 1956 a été signée pour une durée de deux années et se terminera le 30 septembre 1958.

Elle accorde des augmentations de salaire rétroactives au 1er octobre 1956 de 0.06 par heure de travail jusqu'au 1er septembre 1957; à cette date, tous les travailleurs recevront une autre augmentation de 2 cents l'heure.

Outre une clause d'atelier parfait, la compagnie s'engage, dans les cas de promotions et de mises à pied à tenir compte de l'ancienneté. Par ailleurs, la compagnie devra donner la préférence dans l'emploi aux résidents de Notre-Dame-du-Lac lors de l'engagement de nouveaux employés; si les opérations du moulin devaient ralentir, la compagnie devra donner la préférence aux employés ayant des dépendants.

Concernant le règlement des griefs, la procédure habituelle sera suivie avec arbitrage et sentence liant les parties.

Le paiement du travail

Lorsqu'un employé travaillera à la pièce, il ne devra pas recevoir un taux moindre que le taux horaire prévu pour la dite opération si son gain est inférieur au taux horaire, il devra alors être rémunéré sur une base horaire.

Le travail accompli en dehors des heures régulières de travail sera rémunéré à temps et demi. La paie sera donnée chaque vendredi de chaque semaine par chèque; si le vendredi est un jour férié, la paie sera distribuée le jeudi précédent.

Les jours fériés

Tous les dimanches et neuf fêtes religieuses seront observés comme des jours de fêtes et de congé. Tout travail ces jours-là devra être rémunéré à temps double. Outre les dimanches, ces jours sont les suivants: le Premier de l'An, le Vendredi saint, la St-Jean-Baptiste, l'Ascension, la Toussaint, l'Immaculée-Conception et Noël.

Les employés comptant 5 années de service auront droit à une semaine de travail rémunéré à raison de 4 p. 100 du salaire gagné; ceux comptant 10 années de service recevront 5 p. 100 du salaire gagné.

Les jours de fête de l'Immaculée-Conception, de Noël, du Jour de l'An et de l'Épiphanie seront rémunérés au taux simple d'une journée de travail de 10 heures.

Sur les lignes de piquetage à St-Jean



Photo prise vendredi dernier sur les lignes de piquetage de la Canadian Chemicals Cellulose de Saint-Jean où quelque 70 employés sont en grève pour protester contre le congédiement de sept syndiqués, les retards de la Commission des Relations ouvrières à étudier la demande de certification et le refus de la compagnie de reconnaître le droit d'association de ses employés.

SAINT-JEAN

Congédiement pour activité syndicale à la Canadian Chemicals & Cellulose

Depuis mardi dernier, une soixantaine de travailleurs à l'emploi de la Canadian Chemicals & Cellulose de Saint-Jean sont en grève pour protester contre le congédiement de leurs confrères de travail pour activités syndicales. Ils protestent aussi contre les lenteurs de la Commission des Relations ouvrières pour enquêter sur la demande en reconnaissance syndicale soumise par le syndicat le 2 février dernier.

L'on sait que cette entreprise qui se spécialise dans la fabrication de produits chimiques devant servir dans l'industrie textile n'a ouvert ses portes qu'au mois de novembre 1956.

Aussitôt une équipe d'organismes de St-Jean procédait à l'organisation syndicale et le syndicat allait demander sa certification quand un travailleur fut congédié pour activités syndicales. Après la demande de certification faite par le syndicat, 6 autres employés furent congédiés pour la même raison, nous a déclaré M. Jean-Paul Coulombe.

Pendant ce temps, d'après M. Coulombe, on tentait d'organiser

un syndicat de boutique. Des cartes furent signées sur les lieux du travail et les travailleurs furent même convoqués à des assemblées sur les lieux du travail.

Le syndicat a vainement tenté d'obtenir l'intervention de la CRO pour enquêter sur ces activités illégales ainsi que sur les congédiements effectués. Le syndicat demandait aussi que la Commission se prononce sur la demande de certification faite par le syndicat.

Il fallut que les travailleurs se mettent en grève pour que la Commission se décide de bouger et vendredi avant-midi, M. Va- (Suite à la page 4)

*** après 8 ANS DE PROGRÈS**

	PAIEMENTS AUX ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCE EN VIGUEUR
1954	\$ 88,302.	\$ 1,352,184.	\$ 68,405,016.
1955	\$ 465,979.	\$ 2,152,823.	\$ 184,744,776.
1956	\$ 1,173,417.	\$ 3,346,177.	\$ 288,355,642.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, P.Q.

* EN OPÉRATION DEPUIS SEPTEMBRE 1949 SEULEMENT.

N.B. SUR DEMANDE, UNE COPIE DU BILAN VOUS SERA ADRESSÉE

"Les travailleurs au micro", prochainement à Saint-Jean

Les syndiqués de St-Jean et de la région bénéficieront très bientôt d'une émission hebdomadaire sur les ondes du poste C.H.R.S.

Le confrère Adrien Beauvais, agent d'affaires au Conseil central de St-Jean, nous annonce que des démarches entreprises en vue d'assurer la réalisation de ce projet, ont été couronnées de succès. L'émission "Les Travailleurs au Micro" à laquelle collaboreraient plusieurs dirigeants syndicaux et des personnalités représentant les diverses oeuvres sociales de St-Jean, aura pour but d'informer la population de la région sur l'actualité ouvrière et les questions sociales.

M. Pierre Meunier, réalisateur au poste C.H.R.S. a déjà participé à plusieurs réunions ayant pour but de fixer le programme de cette série d'émissions. Nous serons bientôt en mesure de fournir, à nos lecteurs, des informations plus précises à ce sujet.

Cette émission qui passera sur les ondes du poste C.H.R.S. passera le dimanche de 1.30 p.m. à 1.45 p.m.

LES GREVISTES DE LA DOMINION GLOVE DE BEEBE



Photo prise à Beebe, dimanche dernier alors que les grévistes de la Dominion Glove de cette ville participaient à une partie de sucre organisée par le syndicat. L'on sait que quelque 100 employés de cette compagnie sont actuellement en grève depuis plus de deux mois en protestation contre le congédiement illégal de sept syndiqués, dont la présidente du syndicat. Depuis quelques semaines, le propriétaire de l'entreprise, M. Pocock prend ses aises au pays ensoleillé de la Californie.

Le Syndicat de Magog prend une injonction contre la Dominion Textile

Le Syndicat catholique des Ouvriers du Textile de Magog a fait signifier samedi dernier une injonction contre la Dominion Textile. Cette injonction intérimaire qui a été accordée par l'hon. juge Louis-Philippe Cliche de la Cour supérieure de Sherbrooke qui est rapportable le mardi 26 mars, ordonne à la compagnie de suspendre tout changement dans le département du tissage à moins que la compagnie ne se soumette à la procédure prévue à l'article 17 de la convention collective de travail.

La semaine dernière, la compagnie avait annoncé des changements impliquant une augmentation allant jusqu'à 25 métiers dans certains cas et la compagnie avait allégué qu'il s'agissait de changements de routine.

Un porte-parole syndical, M. Normand Bélanger, nous dit que les changements projetés augmentent le nombre des métiers de 95 à 120 dans le département MS 248, de 84 à 111 dans le département MS 344 et de 93 à 119 dans le département MS 349.

Le syndicat prétend qu'il s'agit d'une augmentation des tâches et en ce cas la compagnie doit se plier à la procédure prévue à l'article 17 de la convention collective de travail.

L'on sait qu'en vertu de cet article, la compagnie est obligée de donner un avis préalable au changement de tâches et qu'elle doit payer un salaire garanti aux travailleurs pendant quatorze semaines. Au bout de ce temps, si le syndicat n'accepte pas le changement, l'arbitrage devant un arbitre unique est prévu par la loi.

C'est pour éviter de payer le

salaire garanti et agir comme si la convention n'existait pas que la compagnie prétend qu'il s'agit d'un changement de routine n'impliquant aucun changement de tâches.

MONTREAL

Soirée récréative des Dames Auxiliaires

Les "Dames Auxiliaires des Syndicats nationaux de Montréal" organisent une soirée récréative au profit du pique-nique pour les enfants des syndiqués. L'on sait que ce pique-nique est organisé chaque année par les Dames Auxiliaires.

La soirée récréative aura lieu samedi, le 27 avril à 8:00 p.m. dans la salle du Centre d'Apprentissage des métiers de la construction de Montréal, 5205, rue Parthenais.

A cette occasion, des rafraîchissements ainsi qu'un goûter seront servis. Par ailleurs, un orchestre réputé fera les frais de la musique.

Tous les syndiqués de même que les membres de leur famille

ainsi que leurs amis sont cordialement invités à assister à cette soirée. Les frais d'admission sont de \$1.50 par personne, ce qui comprend les rafraîchissements et le goûter.

Pour réservation de billets ou des informations additionnelles, on peut s'adresser à Mme Blanche Archambault, organisatrice du comité, CR 1-9729 ou à Mme Germaine Paquin, secrétaire du comité, LA 5-5683.

Excellent moral des grévistes de Beebe

Les grévistes de la Dominion Glove de Beebe sont en grève depuis plus de deux mois et leur moral est meilleur que jamais. C'est ce que nous a annoncé M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC qui dirige actuellement les activités de la grève avec M. Lapointe, organisateur de la Fédération du Vêtement.

L'on sait que ces employés se sont mis en grève pour protester contre le congédiement de leur présidente et de 6 autres employés pour activités syndicales. La grève qui a paralysé toute la manufacture a eu pour effet de faire cesser la production d'une autre entreprise du même employeur à Waterville, près de Sherbrooke.

Chaque matin, les grévistes se réunissent dans la salle municipale et le piquetage est maintenu 24 heures par jour. Dimanche dernier, les grévistes ont participé à une partie de sucre organisée par le syndicat. Des grévistes de la Canadian Chemicals Cellulose de St-Jean s'étaient joints à ceux de Beebe.

Pendant ce temps, le propriétaire de cette entreprise, un M. Pocock, se trouve en Californie depuis un mois et son retour n'est pas encore annoncé.

Les grévistes, bien qu'ils trouvent étrange l'attitude de leur employeur, qui ne prend pas une minute de son temps pour régler le problème qu'il a lui-même causé, ne s'en font pas car ils savent que l'heure de l'échéance va sonner bientôt.

Ils se demandent cependant pourquoi les employeurs peuvent congédier ainsi des travailleurs pour la simple raison qu'ils ont mis en pratique leur droit d'association. Ils ne comprennent pas qu'un employeur puisse ainsi violer impunément la loi, empêcher ses employés de faire partie de l'Association de leur choix et aller se promener ainsi avec l'argent qu'il a accumulé par les profits réalisés à même le salaire dû à ses employés.

Puisque seul le recours à la grève peut mettre à raison des employeurs du calibre de M. Pocock, ils vont rester en grève jusqu'au bout.

SHERBROOKE

8 et 10 cents d'augmentation aux chauffeurs de Sherbrooke Express

Le Syndicat des Employés du Transport de Sherbrooke (C.T.C.C.) vient de négocier le renouvellement de sa convention collective de travail pour une autre année, avec la Compagnie Sherbrooke Express Inc.

Les chauffeurs recevront des augmentations de salaires de huit (8) et dix (10) sous l'heure; es aides sur camion cinq (5) sous l'heure les hommes de plates-formes des réajustements de \$3.00 et \$5.00 par semaine.

Tous ces employés recevront également des paiements de temps et demi pour toutes les heures faites en plus de leur semaine régulière.

La Direction convient également d'étudier et d'accepter tout Plan d'Assurance Maladie-Hospitalisation et Salaire qui procurerait des avantages supérieurs à ses employés et dont elle partage actuellement dans le coût de la prime.

Ces négociations se sont faites en trois rencontres de négociations directes; depuis plusieurs années les relations entre la direction et les employés se sont toujours maintenues à un haut niveau de compréhension et de collaboration. M. Edgar Chartier, directeur-gérant, représentait la Compagnie Sherbrooke Express Inc. alors que M. Evangéliste Mo-

reau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, représentait les employés, assisté de MM. Fernand Thibault, président, Alcide Fortin, vice-président, Georges Lemay, secrétaire, et André Lapière, trésorier, tous employés de Sherbrooke Express.

Congédiement...

(Suite de la page 3)

lentine, du service de conciliation et d'arbitrage était sur les lieux pour procéder à une enquête.

Entre temps, la compagnie qui serait une filiale d'une compagnie américaine dont les capitaux seraient dans les centaines de millions de dollars, tente d'intimider les grévistes en faisant procéder à des arrestations. Plusieurs grévistes ont été amenés samedi matin sous divers chefs d'accusation, dont menaces, intimidation et actes de violence. La cause de ces travailleurs sera entendue mercredi à St-Jean.

AVIS AUX CHARPENTIERS-MENUISIERS DE QUEBEC

Une assemblée régulière de votre syndicat aura lieu le jeudi, 4 avril prochain, au local de votre syndicat, 155 est, boulevard Charest



Une partie de la foule des syndiqués d'East Angus et des environs au souper de clôture de la session de l'Ecole d'Action ouvrière tenue dimanche dernier.

Ecole d'Action ouvrière à East Angus

Avec le concours du Service d'Education de la C.T.C.C., le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de East Angus tenait, dimanche dernier, une session d'Ecole d'Action Ouvrière.

Les deux sujets à l'étude étaient: la réforme des structures de la C.T.C.C. et l'orientation de notre mouvement en regard de l'unité syndicale au Canada. Le confrère Jean-Paul Lefebvre agissait comme animateur de la journée d'étude. L'exposé du projet de réforme des structures de la C.T.C.C. a été fait par le confrère Jean Marchand, secrétaire général du mouvement.

Le soir, un souper réunissait les syndiqués et leurs épouses, à la salle paroissiale. A l'issue de cette soirée, M. Jean Marchand fut invité à prendre la parole. Il traita du "droit de grève et des conséquences des grèves sur le syndicalisme".

M. Marchand fit un vibrant plaidoyer en faveur de la liberté des travailleurs de n'offrir leur travail qu'à condition qu'on veuille le rémunérer de façon

juste et équitable et qu'on accorde le maximum de considération à la dignité de l'homme qu'on trouve chez chaque travailleur. Le travail est la source même de notre richesse, dit-il, et il est de première importance de lui conserver sa dignité. M. Marchand exposa quelques aspects de la grève des travailleurs de la Construction à Baie Comeau et établit combien le geste de ces travailleurs était nécessaire pour la reconnaissance de leurs droits.

En terminant, M. Marchand insista sur le devoir de chaque ouvrier de laisser à la génération qui va nous suivre, une nette compréhension de ses devoirs et de ses droits et une foi inébranlable dans un syndicalisme dont l'authenticité ne pourra jamais être mise en doute.

A cette session d'école d'action ouvrière, les syndicats de Windsor Mills et de Bromptonville étaient représentés par plusieurs de leurs officiers. Le président du Conseil central de Sherbrooke, M. Donat Gauthier, représentait ce Conseil central.

M. Marchand fut présenté par M. Henri Louis Tardif et remercié par M. Oscar Fournier, respectivement président et secrétaire du Syndicat de East Angus. Messieurs Wellie Reid et Réal Dugal agissaient comme maîtres de cérémonies. La partie récréa-



M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, exposant à East Angus, quelques-uns des aspects de la grève des travailleurs de la construction à Baie Comeau.

tive fut assurée par Messieurs Dugal, Lemelin, Lachance et Phaneuf.

QUEBEC

Gains majeurs des pâtisseries chez Jos Vaillancourt Inc.

Les employés d'une des plus importantes pâtisseries de l'Est du Canada, membres du Syndicat des industries de la pâtisserie et biscuiterie de Québec Inc. ont ratifié dernièrement les termes de leur nouvelle convention collective de travail, pour une durée de deux ans à compter du 1er octobre 1956.

Les négociations se sont poursuivies depuis le 10 août 1956. Après plusieurs séances de négociations qui ont conduit à un échec, la conciliation fut réclamée du ministère du Travail.

A ce stade de négociations il a été possible de trouver un ter-

rain d'entente sur les conditions de la convention collective.

Cette nouvelle convention prévoit le maintien de la formule "Rand" malgré le jugement "Choquette" dans la poursuite de la Compagnie Paquet contre le Syndicat des employés de magasins de Québec. Cependant les parties sont convenues que si la Cour suprême juge cette clause illégale, les négociations seront reprises sur le sujet. Les employés recevront des augmentations de salaires variant de \$2.00 à \$12.00 par semaine suivant les catégories établies à la convention.

A compter du 1er octobre 1957, la semaine normale de travail sera réduite à cinquante (50) heures avec pleine compensation. La rétroactivité sur les salaires sera de \$35.00 qui sera versé à tous les salariés.

La compagnie Jos Vaillancourt était représentée lors des discussions par MM. J.-H. Gagné, avocat, Gilles Lavoie directeur du personnel, M. Dionne, gérant de la production. Pour le Syndicat MM. Eugène Rancourt du Conseil central de Québec, Alfred Lavoie, Raymond René, président et trésorier du Syndicat et Mlle Bertha Paquet.

MONTMAGNY

Certification obtenue chez Gérard Collin Inc.

Le Syndicat des Employés de l'Industrie du Bois ouvré de Montmagny a obtenu son certificat de reconnaissance syndicale de la Commission de Relations Ouvrières de Québec le 8 mars courant, aux fins de représenter les employés de l'entreprise Gérard Collin Inc., de Montmagny.

Comme on le sait, le Syndicat du Bois ouvré de Mont-

magny est déjà reconnu pour représenter les employés des usines de Collin Veneers & Sons, de Collin Lumber Ltd et de Montmagny Furniture. Des négociations ont eu lieu chez ces trois dernières compagnies et le Syndicat en est rendu au stade de la conciliation. C'est ce que nous déclarer monsieur René Harnegnies, organisateur de la C.T.C.C.

ARVIDA

Conciliation demandée par les employés de bureau

Au cours d'une assemblée tenue la semaine dernière, les employés de bureau, section du Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida, ont rejeté les offres faites par Alcan et ont décidé de recourir à la conciliation.

Le Syndicat a demandé \$12 par semaine d'augmentation, le taux de base porté à \$58 par semaine pour tous avec l'application d'un système d'évaluation des tâches (C.W.S.). Un contrat d'environ un an.

La compagnie offre, dans un contrat de trois ans, une augmentation de 7% la première année, 5% la deuxième, 5% la troisième. Elle offre une semaine de 37½ et le Syndicat demande 35 heures, pour ne souligner que les principales offres et demandes.

La compagnie a informé les représentants syndicaux qu'elle ne pouvait négocier les autres clauses de la convention si le syndicat maintient sa demande d'un contrat unique.

Le syndicat soutient que la com-

pagnie n'a pas autorité de décider de la demande d'un contrat unique. L'atmosphère se charge donc et le syndicat croit qu'il sera difficile de négocier. Aussi a-t-il décidé de recourir à la conciliation.

Congrès régional

Le prochain congrès annuel des syndicats nationaux de la région du Saguenay-Lac St-Jean aura lieu à Alma le 26 mai prochain. Quelque 200 délégués et chefs syndicaux des cinquante-quatre syndicats affiliés au Conseil régional y participeront.

Le Conseil régional des syndicats nationaux a été fondé le 15 décembre 1940 pour inciter à l'unité du mouvement syndical régional. L'organisme est présentement présidé par M. Louis-Philippe Boily, de Jonquière.

Congrès de la FMIC à St-Hyacinthe, les 10, 11 et 12 mai

La première fédération affiliée à la CTCC à faire connaître la date et l'endroit de son congrès annuel, c'est la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada dont le congrès aura lieu à St-Hyacinthe les 10, 11 et 12 mai prochain.

Les autres fédérations affiliées à la CTCC ne devraient pas tarder non plus à faire connaître la date et le lieu de leur congrès annuel. Ces congrès, comme on le sait, prendront cette année une importance capitale en raison des nombreux problèmes que ne manqueront pas de soulever les délégués au sujet des réformes éventuelles des structures de la CTCC et de l'affiliation de la CTCC à la centrale canadienne.

Le congrès de la FMIC débutera le vendredi matin alors que siégeront les membres des divers comités. A 2 heures, le vendredi après-midi, ce sera l'ouverture officielle du congrès proprement dit. Ce dernier se continuera pendant la journée du samedi et du dimanche jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Le communiqué que nous a remis le président de la FMIC, M. Georges-Aimé Gagnon ne dit pas où se dérouleront les délibérations. Il est probable que ce soit dans les salles du Conseil central de l'endroit sur la rue Marguerite-Bourgeois.

Dès que les informations nous parviendront, nous ferons connaître les dates et l'endroit des congrès des autres fédérations affiliées à la CTCC. Le congrès de la CTCC aura lieu en septembre prochain à Québec.

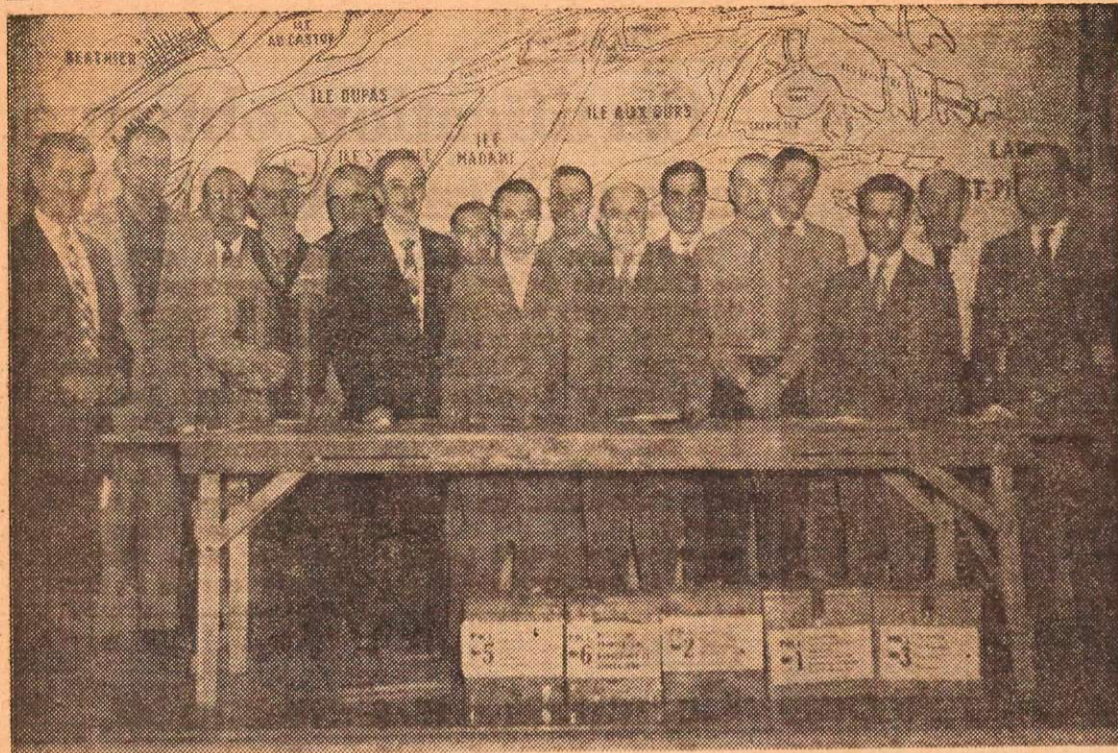


Photo prise à Sorel vendredi quelques minutes avant le début du vote pour le choix des officiers du Syndicat national des Chantiers maritimes de Sorel qui groupe les employés de la Marine Industries de cette ville. Sur la photo on remarque à l'extrême gauche, M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC et président de l'élection; à l'extrême droite, se trouve M. Lucien Kiopini, agent d'affaires du Syndicat. Tous deux sont accompagnés des officiers-rapporteurs et des greffiers de chaque poll. La votation a pris fin à 4 h. p.m. samedi dernier par la proclamation des élus.

SOREL

Elections contestées dans les chantiers maritimes

Pour la deuxième année, le Syndicat national des chantiers maritimes de Sorel qui groupe les employés de la Marine Industries de cette ville a procédé en fin de semaine dernière à l'élection de ses officiers et de délégués de département par bulletin de présentation et par un vote une semaine après la nomination des candidats.

Les élections tenues sous la présidence de M. Raymond Couture, organisateur de la CTCC, se sont déroulées avec enthousiasme mais dans le plus grand calme.

Trente-six candidats en tout ont brigué les suffrages de leurs confrères de travail à 13 postes électifs, dont 18 aux divers postes d'officiers.

C'est M. Patrick Lacasse, soudeur qui a été élu président du syndicat l'emportant sur ses deux adversaires. Ont aussi reçu l'appui de leurs confrères de travail, MM. Cérias Bardier, vice-président; Ernest Pronovost, assistant-secrétaire archiviste; Fernand Cournoyer, secrétaire financier et Antoine Lavoie, sentinelle.

MM. Adrien Bergeron et Marcel Houde avaient été respectivement élus par acclamation secrétaire-archiviste et secrétaire-trésorier.

Les délégués de département élus par acclamation sont les suivants: MM. Antonio Gaboury, atelier mécanique int.; Roland Marcotte, atelier mécanique ext.; Marcel Berthiaume, plombier; Henri-Paul Lefebvre, atelier acier; Laurent Laprade, marqueurs; Yvon Joly, riveurs; Laurier Tremblay, usine à gaz; Wilie Vandal, assembleurs ext.; Marcel Houde, brûleurs, ext.; Marc Loranger, modeleurs; Lionel Mondou, gabarriers; Benoît Degranpré, charpentier; André Paul, magasin outillage; Alphonse Côté, élect. ent.; Gérard Paul, élect. "crane"; Raoul Ouellette, élect. const.; Adrien Laviolette, pein-

tres; Léandre Provost, fournaise Dravo; Paul-Emile Samson, gardiens; Régis Légaré, manoeuvre et cour; Gustave Blanchard, const. chars; Ovilva Laroche, commis temps; André Hamel, garage.

Ont été élus au scrutin: MM. Jean-Guy Moreau, ferblantier; Bernard St-Martin, atelier aluminium, acier et forge; Guy Chevrier, nettoyeurs; René Latour, éboueur et mâteurs; H.-P. Lefebvre, atelier de l'acier; Adrien Bergeron, soudeurs de jour; Frédéric Money, soudeurs de jour et Pierre Champagne, commis-magasiniers.

La votation a débuté à 5 h. 30 vendredi soir pour se terminer à 4 h. p.m. le lendemain après-midi en la salle St-Pierre où se trouvaient les six polls.

Pour se présenter comme officier, il fallait être membre du syndicat depuis au moins trois mois et avoir obtenu la signature de son bulletin de présentation par au moins cinq membres en règle. La mise en nomination qui avait débuté le 11 mars s'est terminée le samedi 16 mars à midi. La votation a eu lieu une semaine plus tard. Plus de 80 p. 100 des membres du syndicat ont voté pour l'un ou l'autre des candidats en nomination, ce qui indique une très large participation des travailleurs à l'élection de leurs officiers. Ces rapports indiquent également que les travailleurs syndiqués sont conscients de leur rôle dans un syndicat vraiment démocratique et qu'ils l'exercent en réalisant parfaitement que ce sont les membres qui gardent le contrôle de leur association.

THETFORD MINES

M. Gérard Pelletier, conférencier invité, le 13 avril prochain

M. Gérard Pelletier, journaliste de Montréal, sera le conférencier invité lors d'un dîner-causette qui se tiendra à Thetford le 13 avril prochain sous les auspices du Conseil régional des Syndicats nationaux.

Cette réunion groupera tous les participants de l'École d'Action ouvrière pour la saison 1956-57, de même que les officiers des différents syndicats de notre ville et des environs, ainsi que des représentants des autorités civiles et religieuses.

Au cours d'une importante assemblée des membres du Syndicat des travailleurs de la Johnson's Co. qui s'est déroulée récemment au Collège De La Salle de Thetford-Mines, M. Lionel Dion de notre ville était élu à la présidence de ce mouvement syndical pour l'année 1957-58. M. Dion remplace à ce poste M. Emilien Maheux de Black Lake qui n'a pu se rendre à la demande de ses compa-

gnons de travail de Thetford-Mines et de Black Lake qui étaient allés le rencontrer en délégation afin qu'il accepte de nouveau la charge de président de ce Syndicat; M. Maheux a expliqué que son surcroît de travail à la mairie de Black Lake l'empêche d'accepter des responsabilités additionnelles.

Les autres officiers élus furent MM. Gérard Bellavance, de Black Lake, vice-président; Rodolphe Nolet, de Thetford-Mines, secrétaire-trésorier; MM. Arsène Henri, Marc Bisson, Gérard Nadeau, Emilien Jacques et Lionel Roy, directeurs, de Thetford-Mines, ainsi que MM. Jean-Marc Cloutier et Raynold Fradette, directeurs, de Black Lake.

Le président des élections était M. Georges Dionne, secrétaire-trésorier du Conseil régional des Syndicats nationaux de Thetford-Mines et président du Syndicat des travailleurs de l'Asbestos Corporation.

Le droit d'association, un nouveau mythe?

C'est bien ce que nous devons nous demander dans la province de Québec à voir se dérouler les événements qui viennent rendre pratiquement nul, inexistant et illusoire le droit moral, humain et légal de tout salarié de joindre les rangs d'un syndicat de son choix.

Bien que nos Evêques, dans leur Lettre pastorale sur le problème ouvrier, fassent aux travailleurs "une responsabilité collective" qu'ils doivent assumer et "une obligation morale de participer activement à l'organisation professionnelle" nos travailleurs ne peuvent pas, sont impuissants à réaliser le vœu des Evêques du Québec.

La raison, c'est qu'il se trouve dans la province de Québec des dirigeants et des chefs d'entreprise qui rejettent la doctrine sociale de l'Eglise. Il y a chez nous de ces industriels, de ces chefs d'entreprise qui nient le droit de leurs employés de se former en association professionnelle de leur choix, bien que ce droit leur soit, par surcroît, garanti par nos lois.

L'article 3 de la section 11 de la Loi des relations ouvrières dit que "tout employeur et tout salarié ont droit d'être membres d'une association et de participer à ses activités légitimes".

L'article 20 de la section IV dit "qu'aucun employeur ne cherchera d'aucune manière à dominer ou à entraver la formation ou les activités de salariés". Enfin la section VII de la même Loi traite des pénalités imposées à un employeur pour "défaut de se conformer à une obligation ou à une prohibition imposée par la loi".

On dirait que tout cela, c'est de la foutaise, de la bouillie pour les chats.

★ ★ ★

A Shawinigan, quelque 100 chauffeurs d'autobus de la compagnie Carrier ont dû se mettre en grève parce que leur employeur congédiait impunément des syndiqués au moment de l'organisation de leur syndicat.

A Beebe, une centaine d'ouvriers et d'ouvrières à l'emploi de la Dominion Glove ont dû déclarer la grève pour protester contre le congédiement de leur présidente et de six de ses compagnons et compagnes de travail qui étaient syndiqués. Pendant que la grève se poursuit sans intervention des gardiens de la loi, soit des représentants de la Commission des Relations ouvrières, l'employeur, M. Pocock se balade en Californie depuis un mois.

A Saint-Jean, il a fallu attendre plus d'un mois la venue d'un représentant de la CRO après la demande de reconnaissance syndicale. Encore, a-t-il fallu que les employés se mettent en grève pour protester contre ces retards et les congédiements de travailleurs syndiqués, ce qui a donné le temps à ceux qui nient à leurs employés le droit de se former en association de leur choix, de jeter les bases d'un syndicat de boutique.

A Murdochville, dans la péninsule gaspésienne, quelque 1,000 travailleurs sont actuellement en grève pour le congédiement de confrères de travail syndiqués et le refus de la compagnie de reconnaître une association professionnelle honnête.

★ ★ ★

Pour conclure, le droit qu'ont les ouvriers de se grouper en syndicat de leur choix est illusoire, c'est presque devenu un mythe. Les lois actuelles, destinées à garantir et à protéger ce droit, sont inefficaces, inapplicables et inappliquées. Le seul recours qui reste aux travailleurs c'est le recours à la force, le recours à l'arme de la grève puisque c'est actuellement le seul langage que comprennent les employeurs.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa

89

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa

Opposition Parties Rap Budget

OTTAWA (CPA)—Opposition financial critics levelled a sharp attack at Liberal government's 1957 budget, presented to the House of Commons recently by Finance Minister Walter Harris.

Conservative spokesman J. M. Macdonnell (Greenwood), condemned the government for amassing a huge surplus (\$282 million) without making any major tax reductions. He said the government had done nothing to combat inflation, and that, as a result, pensioners and others living on fixed incomes were suffering from the decreased spending power of the dollar. The Conservative MP deplored Canada's trade deficit with the United States along with the increasing US ownership of Canadian companies. The government is spending too much, he said, and is thus adding to the inflationary trend. Criticizing crown corporations and public ownership in general, Mr. Macdonnell said the government should leave business to private enterprise.

Colin Cameron (CCF Nanaimo) said there had actually been no increase at all in the real value of the old-age pension. The \$46 proposed in the budget, he stated, was equivalent to only \$38.17 in terms of the consumer price index

based on 1949. In criticizing the Liberal government's lack of action to curb inflation, the CCF member referred to the recommendations made recently by Mr. Coyne, the Governor of the Bank of Canada, who said inflation exacts "the greatest sacrifice from those least able to bear it". Mr. Cameron also cited examples to show that the present income tax system was unfair to the majority of Canadians. He said a married man with no children who earned a salary of \$11,133 would pay \$1,877.24 in income tax not counting social security tax. On the other hand, a married man without children who received the same income, \$11,133, in the form of dividends from Canadian companies gets the benefit of a dividend tax credit amounting to 20 per cent of his income and would thus pay no income tax at all.

The British Columbia MP stated that 77 per cent of all Canadians earn under \$4,000 a year, and that only one-half of one per cent of their total income takes the form of dividends. The income tax laws, he said, are heavily weighted in favor of the remaining 23 per cent of the population earning more than \$4,000.00 a year which gets a far higher proportion of its total income in the form of dividends.

After the Conservative party

had moved an amendment to the budget proposals rapping the government for its failure "to meet the needs of the Canadian people", the CCF members added a sub-amendment suggesting that the old-age pension be raised to \$75 a month to put it into line with the increase in the gross national product.

Quelle orientation...

(Suite de la page 2)

le plus en vedette sont: la refonte de la carte électorale, l'adoption d'une véritable politique scolaire et l'adoption d'un régime d'assurance-santé.

Tous les délégués ont été invités à faire parvenir le texte des résolutions qu'ils désirent soumettre au congrès, avant le 25 mars, afin que le secrétariat du Rassemblement puisse dresser l'agenda définitif du congrès. Plusieurs délégués voudront sans doute que le Rassemblement se prononce sur les récents bills 27 et 58, sur les octrois fédéraux aux universités, sur le développement des richesses naturelles, ou encore sur le problème de la liberté d'association pour les travailleurs qui participent au développement de ces richesses naturelles dans les régions éloignées du Nouveau-Québec et de l'Ungava.

Il ne fait aucun doute que la première campagne d'envergure qui sera entreprise par le Rassemblement sera l'occasion d'une expansion considérable de notre mouvement. En effet, beaucoup de citoyens attendent pour adhérer au Rassemblement de se rendre compte de l'orientation concrète que prendra le mouvement.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Cartes à signer

Tous les membres de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers qui n'ont pas encore signé de carte au sujet du journal Le Travail sont priés de communiquer avec le secrétaire du syndicat au bureau de l'union. Vous avez le droit de recevoir le journal chaque semaine du simple fait que vous êtes membre de votre syndicat. La seule formalité à remplir, c'est de signer une carte indiquant votre nom et votre adresse.

* * *

Un autre super cargo

Le navire United States aura bientôt un petit frère qui coûtera à l'administration maritime la somme de \$109,436,289.00 selon les soumissions ouvertes la semaine dernière. Ce nouveau navire permettra des départs chaque semaine de New-York à destination de l'Europe.

* * *

Augmentation des effectifs

Les officiers du syndicat notent avec plaisir une augmentation considérable des effectifs de l'union depuis la reprise du travail. Cette augmentation est encourageante et permettra aux officiers du syndicat de négocier avec plus d'assurance et de maintenir plus fermement leurs po-

sitions lors des négociations qui débiteront dans quelques semaines avec la compagnie.

* * *

Un nouveau comité

Lors de l'assemblée spéciale tenue la semaine dernière, le syndicat a formé un nouveau comité qui sera chargé d'étudier la classification des tâches. Le comité qui est déjà à l'oeuvre apprécierait toutes les suggestions que voudront faire les membres au sujet de la classification. La prochaine assemblée de ce comité aura lieu lundi prochain.

* * *

Pompiers à l'oeuvre

Félicitations à l'équipe de sapeurs de la Canadian Vickers qui a réussi à maîtriser rapidement un commencement d'incendie entre deux navires qui se trouvaient en rade la semaine dernière. Leur rapide intervention a évité un incendie majeur.

* * *

Avis aux membres

L'Exécutif du syndicat a décidé de faire afficher aux tableaux les avis d'assemblées jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure temporaire prendra fin bientôt alors que les assemblées à la date habituelle, soit le troisième lundi du mois.

Canada's Top 200

TORONTO (CPA) — Our Canadian economy is dominated by about 200 men who hold key positions in large corporations, banks, and insurance and trust companies.

This was revealed by Professor C. A. Ashley, a political economist on the faculty of Toronto University, in a recent article which appeared in the "Canadian Journal of Economics and Political Science".

Professor Ashley listed as examples the many positions held by some of the directors of four of Canada's big banks:

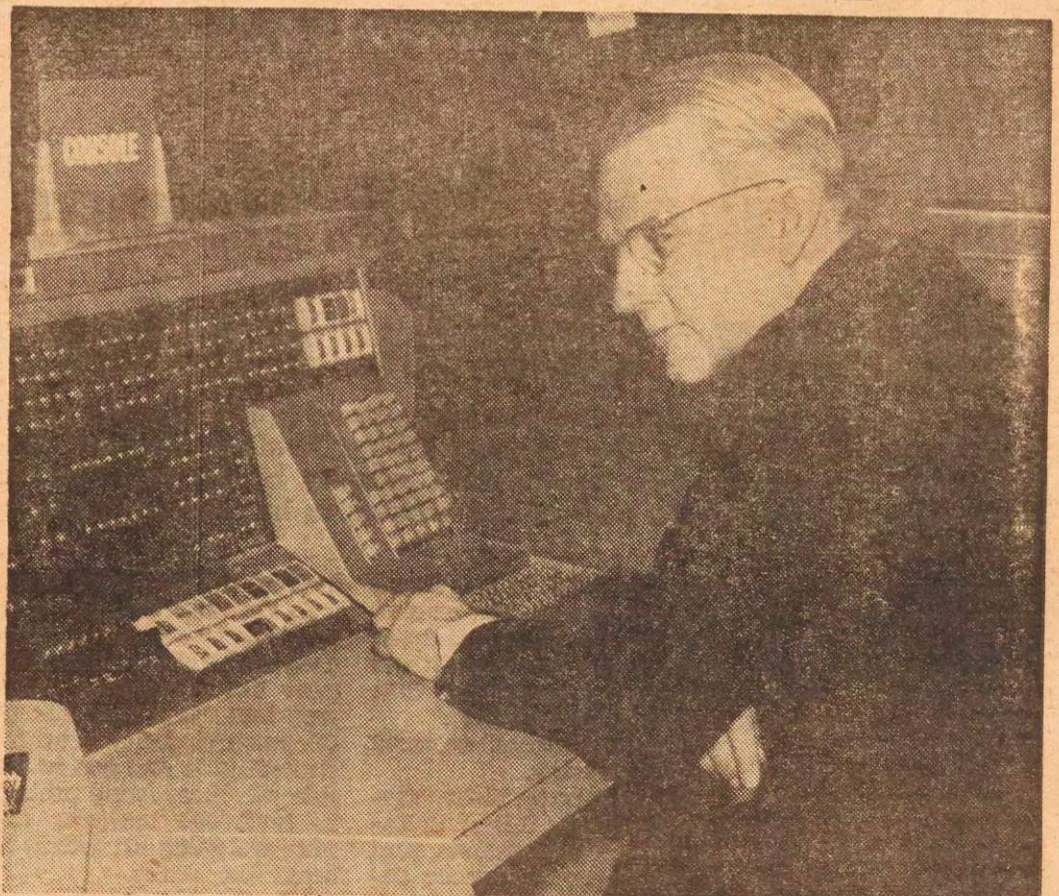
Thirty directors of the Bank of Montreal hold 220 or more directorships in such corporations as Bell Telephone, Bowater Paper, Brazilian Traction, Canadian Industries Limited, CPR, Consolidated Mining and Smelting, Crown Life, Crown Trust, Dominion Bridge, Dominion Coal, Goodyear, Great West Life, Hudson's Bay, International Nickel, Mutual Life, Petrofina, RCA Victor, Stelco and many more.

Over 240 directorships in various big corporations are held by directors of the Royal Bank of Canada. Some of these corporations are Abitibi, Argus (an E. P. Taylor organization), Bell Telephone, Brazilian Traction, Canadian Breweries, Canadian, Canadian Car, CPR, Confederation Life, Consolidated Mining and Smelting, Dominion Bridge, Dominion Coal, Dominion Stores, Howard Smith, Imperial Oil, Imperial Tobacco, McColl-Frontenac, McIntyre Porcupine, McMillan and Bloedel, Massey-Harris-Ferguson, Noranda Mines, Petrofina, Simpson's and Trans-Canada Pipe Lines.

More than 225 directorships are held by 22 directors of the Canadian Bank of Commerce, and over 220 are held by 20 directors of the Bank of Nova Scotia. Similar situations exist on a smaller scale with regard to other Canadian banks, and the names of Canada's big industrial corporations and insurance and trust companies turn up again and again in the list of directorships held by these few men.

Professor Ashley pointed out that this small "economic elite" are constantly meeting with one another, and almost necessarily "develop some community of interest, if not a common outlook...". He also noted the special importance of the Argus Corporation, twelve of whose directors hold over 150 directorships, including Royal Bank, Bank of Commerce, trust companies. The Argus Corporation also controls by share Imperial and Toronto-Dominion Banks, six insurance and ten holdings, Massey-Harris-Ferguson, Canadian Breweries, Dominion Stores, Dominion Tar, St. Lawrence Corporation, B. C. Forest and probably Price Brothers.

UNE MACHINE A TOUT FAIRE



Le président du Pacifique-Canadien, M. N. R. Crump, presse le bouton d'un cerveau électronique actuellement en usage à la gare Windsor de Montréal. Ce cerveau électronique logé dans une pièce de 108 pieds de longueur par 27 pieds de largeur peut remplir une multitude d'opérations du mouvement des trains de fret jusqu'à la tenue d'un inventaire.

Montreal Labor Insulted By DesMarais-Drapeau Administration

The DesMarais-Drapeau Administration, which without benefit of any municipal election being held, has for the past year took over from the Drapeau-DesMarais Administration, and have insulted the entire labor population of Montreal, by refusing to meet with a delegation of representatives from the three Montreal labor councils.

The joint delegation asked for the meeting to discuss with the municipal authorities the question of the wholesale firing of 200 manual workers who were pushed off their jobs just before the Christmas holidays by the DesMarais-Drapeau team.

This anti-union attitude of the City of Montreal municipal authorities has merited the condemnation of all labor men.

Messrs DesMarais and Drapeau contend that they are too busy to meet with the union delegates.

No one doubts this, but it certainly seems that their mental policy in this respect has ignored the justified rights of the municipal workers.

Last week, DesMarais made a hurried exit from the City Hall, jumped into his limousine and accompanied by Mayor Drapeau and ex-director of police Pacifique (Pax) Plante started out to regulate what everyone thought was an incident which affected the citizens of the metropolis.

But this was not the answer to their lightning departure.

They left their duties at the City Hall to give chase to a radio patrol car which had a photograph of police director J. Albert Langlois affixed to one of the car's windows.

This jaunt was considered more important to the city administrators than taking the time out to meet the union delegation.

And the municipal workers,

who were presented by the DesMarais-Drapeau duo with anti-union counter-proposals in reply to their demands, are still nettled by a statement made by Pierre DesMarais, administration chief, who is still modestly concerned by his great act of courage when he issued this cynical outburst which he figured would go down in history to be appreciated by future generations.

"Our counter-proposals made to the municipal workers through their union required a great deal of courage on our part."

What a farce!

Readers of Le Travail are aware of the true situation in this dispute. Forty odd widows are long awaiting the good pleasure of the DesMarais-Drapeau Administration.

They offered the municipal workers longer hours without any increased compensation, which means a general reduction in salaries, the abolition of five paid holidays among which were the days following Christmas and New Year, which were awarded the workers some dozen years ago by a City Council resolution which was proposed and piloted by Mr. Pierre DesMarais, the same Pierre DesMarais who is today offering the workers no time and one half overtime rates and to replace this benefit with straight salary rates, and finally statutory salary raises will be given only to "friends" of the administration.

To back up their anti-union counter-proposals the DesMarais-Drapeau twosome lined up against the Municipal Employees Union, during the recent arbitration meetings, three legal eagles and two experts.

One of these experts is a member of the weaker sex, Mrs. Alma Carbonneau, who declared recently in a news release to Le Devoir that she worked up to sixteen (16) hours a day for which she was paid \$10.00 an hour which would net her the neat sum of \$160.00 a day.

Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL union with whom we discussed the situation, had this to say:

"The DesMarais Administration is sinking deeper and deeper into public disapproval."

"It's really inconceivable," said Mr. Picard.

"This administration which was elected into office by a large part of the population of Montreal, particularly the labor element, has proven to be decidedly anti-union."

"Nevertheless, using a little judgment and social sense, this administration could have accomplished great things."

"Their actions give one the impression of being completely unaware and lacking understanding of the social question."

"The honest citizens, who gave their support to the placing in office of the DesMarais-Drapeau Administration, have been grossly deceived."

"What is the conclusion?"

"The conclusion might appear severe but the facts justify this attitude by what has happened in the past several months."

"The public morality has been used solely as a spring board."

"The promised program of civic action has been replaced with a program of judicial procedures, shabby administration and social immorality."

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Members please note.

All members of the National Union of Vickers Employees CCCL who have not signed cards requesting that they be placed on the mailing list of Le Travail are urgently requested to contact the union secretary and sign these cards.

You are entitled to receive a copy of your union newspaper every week and the only way you can be sure of receiving Le Travail is to sign a request card. Next time you drop in the union office please ask for a card and sign up.

New Super Liner.

A sister ship for the super liner "United States" will cost at least \$109,436,289 according to three shipyards who submitted bids last week to the Maritime Administration.

United States Lines are building this sister ship so that a weekly schedule of sailings could be maintained between New York and Europe.

New committee formed.

At the weekly special meeting of our union held last week a special committee was set up to study the question of job classification grouping.

The committee is now working on the question and welcomes any suggestions which may come from any member of our union.

If you have ideas which might help this union group make sure

to attend the next special meeting Monday night in our union hall.

Firemen on the job.

Congratulations to the efficiency of Canadian Vickers Fire Patrol members for getting that fire under control which started between two vessels in the basin. Their speedy action averted what might have become a major fire.

Memo to members.

It has been decided that following the fixing of a date notices shall be posted on union bulletin boards for the next general monthly membership meeting.

This is only a temporary arrangement and these meetings in future will be held the third Monday of each month as usual.

Appreciation.

We would like to thank the members of the Fire Patrol for their co-operation in adjusting reported safety hazards. Some time ago we called attention to the ladders on ships which were not anchored and which constituted a safety hazard.

Through the efforts of members of the Fire Patrol all these ladders have been properly and safely anchored. If you happen to notice anything which requires safety adjusting contact one of the Fire Patrol members who will willingly see that the hazard is attended to.

International Union Thugs Chased By CCCL Strikers

About forty-odd hoodlums, armed with guns, knives and working under the direction of an International Union organizer made a desperate attempt last week to break the strike of CCCL construction workers at Manicougan.

They appeared armed with guns, knives and clubs at the camp house where the CCCL union strikers are occupying as living quarters and after many clashes occurring the fights subsided.

The organizer of the International Union who had charge of the strike-breakers gave commands to the goons, even so far as to order them to shoot on the CCCL strikers.

But as the thugs perceived the growing support given the CCCL strikers they figured discretion was the better part of valor and retired beaten in their attempt to break the strike.

The Provincial Police were notified of the despicable of the International Union's hired thugs, but order was restored by the time the upholders of the law arrived on the scene.

The CCCL union definitely places the blame for these raids on the International Unions.

official that he has in his possession hundreds of affidavits signed by the strikers attesting that they had never retained membership in the International Union.

"This clearly shows" said Mr. Marchand "that the International Union organizers have misled the Minister of Labor into believing that they held the majority of workers in their ranks".

Mr. Marchand demanded

that the Labor Minister set up an investigation which would reveal if the International Union committed acts of fraud in claiming to have the majority.

With the full support of the CCCL union, church officials and all who still believe in union democracy, the strikers of Baie Comeau and Hauterive are confident that truth will prevail and regulate their dispute.

HAUTERIVE

'Our Strikers Are Heroes' Declares Church Pastor

In a sermon which aroused intense interest and delivered in the parish church at Hauterive, the Pastor, the Reverend Father Rouleau, declared that the strike which has paralyzed the construction industry in the Baie Comeau region is simply an action on the part of the workers to be allowed to choose the union of their choice.

"The question is not National or Catholic Union" he said in his sermon "it is simply the free choice of the workers to decide which union they want to represent them".

The sermon was delivered in the presence of His Excellency Bishop Gerard Couturier who concurred with the sermon statements made by the Pastor.

"On one side the workers are denied their free choice of a union, which was one of the outstanding declarations handed down by the late

Pope Leo XIII in the Papal Bulletin Rerum Novarum, while on the other hand the workers are depriving their families by remaining firm to obtain their rights".

"They are heroes" declared Father Rouleau.

His Excellency Bishop Gerard Couturier following Father Rouleau's sermon said "I am happy to concur entirely with Father Rouleau's remarks which he has made in his sermon".

"I have reason to hope and another thousand reasons to believe that this unhappy

conflict will be settled soon".

In the meantime the yards of Atlas Construction Company and Anglin-Atlas Company are completely paralyzed indicating that the CCCL union majority is on the striker's side and not on the side of those who pretend to hold the majority and who are using all means to break the strike.

Mr. Jean Marchand, secretary general of the CCCL union has contacted the provincial minister of Labor, the Honorable Antonio Barrette and informed this of-